

SEANCE DU 03 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 26/04/2022 s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, PERRIGAULT, ANTOINE, GRENAT, MINIER, SOUBISE, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: AMIRAUTL Gérard, AUBERTOT Cédric, GALLWA Catherine, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie, LESCOP Giliane,
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : Quentin MINIER

Préambule

Monsieur le Maire informe que le 4^{ème} adjoint Gérard AMIRAUTL a présenté sa démission pour raison personnelle auprès de Mme la Préfète. Elle sera effective dès réception du courrier de la Préfecture.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 31 mars 2022. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2022/21 Création bail professionnel pour la Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Monsieur le Maire explique que la MAM sera mise à la location à l'association « Aux jardins des sourires » dès son ouverture. Celle-ci est prévue pour le 01 septembre 2022.

Afin de préparer le futur bail, le notaire demande à la commune de délibérer sur sa mise en place.

Le bail proposé sera professionnel pour une durée de 6 ans. Le Conseil municipal devra délibérer sur son montant qui sera indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à louer le bâtiment à l'association « Aux jardins des sourires » à partir du 1^{er} septembre 2022.

ACCEPTE la création d'un bail professionnel où le montant du loyer fera l'objet d'une autre délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail professionnel ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la conclusion du bail.

2022/22 Fixation montant loyer de la Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Monsieur le Maire rappelle que la MAM sera mise à la location à l'association « Aux jardins des sourires » le 01 septembre 2022.

Il est nécessaire de fixer son loyer dès aujourd'hui pour le bail professionnel. Après calcul, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 450 € TTC.

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ de fixer le loyer à 450 € TTC. Il sera indexé sur l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

2022/23 Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de subvention est intervenue par courrier daté du 31 mars 2022. Elle concerne La Maison Familiale et Rurale de Noyant-de-Touraine pour des actions dans le domaine de l'éducation et la formation des jeunes et des adultes. La MFR accueille actuellement un jeune de la commune en classe de 4^{ème}.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention à la MFR du Val de Manse de Noyant-de-Touraine de 80.00 Euros.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2022 au compte 6574.

2022/24 Rétrocession des chemins ruraux

Par délibération en date du 09 novembre 2021, le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux n°23, 24, 27 et 29 situés aux hameaux Les Brillons (n°23), La Groie (n°24), Cambraye (n°27) et Les Perrières (n°29) en vue de leur cession aux propriétaires riverains.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 mars au 05 avril 2022.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Monsieur le Maire propose :

De désaffecter les chemins ruraux :

- n°23 d'une contenance de 259 m²
- n°24 d'une contenance de 499 m²
- n°27 d'une contenance de 457 m²
- n°29 d'une contenance de 282 m²

en vue de leurs cessions.

De fixer le prix de vente des chemins ruraux à 1 € le m².

De répartir les frais du commissaire-enquêteur entre les 4 futurs acquéreurs ainsi que les frais de parution sur les journaux locaux.

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de répartir les frais de la façon suivante : 1 € le m² suivant la contenance de chaque chemin, ajouter les frais du commissaire- enquêteur soit 1311.50 €/4 ainsi que les frais de parution soit 1866.90 €/4.

Le coût pour chaque chemin, bornage compris, sera :

- CR 23 : 1 924.56 €
- CR 24 : 2 177.52 €
- CR 27 : 2 122.56€
- CR 29 : 1 076.60 € (le bornage a déjà été réglé par le propriétaire)

DECIDE de mettre en demeure les propriétaires riverains en vue d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à transmettre une copie du dossier au service du cadastre pour modification cadastrale.

2022/25 Ouverture poste Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article 11 du décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle, les modalités d'avancement de grade 2022 ont été précisées par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Suite à ces nouvelles conditions d'avancement de grade, un adjoint technique de la commune peut y prétendre en passant d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet à compter du 13 juin 2022.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2022/26 Modification du tableau des effectifs
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant l'avis favorable émis par le Conseil municipal sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la suppression et la création d'emploi ainsi proposé. Le tableau des emplois est modifié à compter du 13 juin 2022.

Par conséquent, le tableau des effectifs devient :

GRADE	EFFECTIF	TEMPS
Filière administrative		
Rédacteur	1	35/35ème
Adjoint Administratif	1	15/35ème
Filière technique		
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1	35/35ème
Adjoint Technique	1	35/35ème

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget correspondant.

Informations

Elections législatives

Les élections législatives auront lieu les dimanche 12 et 19 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 03 mai 2022 : liste des délibérations et tableau des visas

2022/21	Création bail professionnel pour la Maison d'Assistants Maternels (MAM)
2022/22	Fixation montant loyer de la Maison d'Assistants Maternels (MAM)
2022/23	Demande de subvention exceptionnelle
2022/24	Rétrocession des chemins ruraux
2022/25	Ouverture poste Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe
2022/26	Modification du tableau des effectifs

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
AMIRAULT Gérard	<i>Absent excusé</i>
PERRIGAULT Marylène	
ANTOINE Caroline	
AUBERTOT Cédric	<i>Absent excusé</i>
GALLWA Catherine	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
LESCOP Giliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MINIER Quentin	
SOUBISE Mathieu	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	